



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 Avril 2022

Conseillers municipaux en exercice: 19
Votants : 17 Présents : 13 Procurations : 4

Présents : -Mesdames ABADIE, DELFINI, MARTELOZZO, RUBIO, SAVARD
-Messieurs BRISARD, CANDIARD, DASSIEU, GOUZY, KLEIN-MEYER, KLIMACEK, PERIN, SUEL

Absents excusés :

Madame CAZENAVE a donné procuration à Monsieur KLEIN-MEYER
-Madame FRITZ a donné procuration à Monsieur SUEL
-Monsieur BERILLE-DAUBA a donné procuration à Monsieur KLIMACEK
-Monsieur RAGOT a donné procuration à Monsieur GOUZY

Absente : Madame POUJAL

Début de séance : 20h44

1.Approbation du CR du 09 mars 2022

Vote : unanimité

2.Vote et approbation du compte administratif du lotissement au levant du village pour 2021

Vote du budget annexe du lotissement communal
Madame MARTELOZZO présente les comptes
Il y a un excédent de fonctionnement de 468 714,61€ et un excédent reporté de 431 225, 50€ soit un excédent cumulé de 894 940,11€.
Ce budget de 894 940,11€ est reporté dans le budget de fonctionnement 2022.

Madame la Maire sort.
Monsieur CANDIARD, premier adjoint, fait voter le budget.

Vote : unanimité

3.Vote et approbation du compte de gestion du lotissement au levant du village pour 2021

Madame la Maire précise que les comptes administratifs sont identiques. L'appellation est différente en fonction du destinataire (administratif pour la commune, gestion pour la Trésorerie).

Vote : unanimité

4.Vote et approbation du budget primitif du lotissement au levant du village pour 2022

Madame Martellozzo présente le budget.
Il y a 894 940 ,11€ de dépenses et autant de recettes. Le budget est donc équilibré

Vote : unanimité

5.Vote et approbation du compte administratif de la commune pour 2021

Madame MARTELOZZO présente les comptes
Il y a un excédent de fonctionnement de 243 062,64€ et un excédent reporté de 368 752,40€ soit un excédent cumulé de 611 815,04€. 575 801,43€ seront reporté en fonctionnement.
Madame la Maire sort.
Monsieur CANDIARD, premier adjoint, fait voter le budget.

Vote : unanimité



6. Vote et approbation du compte de gestion de la commune pour 2021

Vote : unanimité

7. Vote et approbation du budget primitif de la commune pour 2022

Madame la Maire propose la création d'une commission sécurité qui gèrera les deux thématiques : vidéoprotection et réserves incendies.

Monsieur Candiard informe que c'est un souci le fait que tous les secteurs de la commune ne soient pas couverts par des réserves incendies surtout dans la plaine, ce qui entraîne des refus de permis de construire.

Il y a plusieurs solutions :

-renforcer et allonger le système de canalisations actuel au coût très honéroux. La Barousse prendrait en charge seulement 50 %.

-installer des réserves incendie.

Madame la Maire demande qui souhaite intégrer la commission.

Sont donc membre de cette commission : -Mesdames Abadie, Martelozzo, Savard et Delfini, Messieurs Candiard, Klimacek, Perin, Suel, Ragot et Brisard

Celle-ci est sous la délégation du 1^{er} adjoint Monsieur Candiard.

A.fonctionnement

1.Dépenses

Madame Martelozzo présente le budget de fonctionnement.

Elle précise que plusieurs lignes de l'ancien budget ont été fusionnées et d'autres sont en forte augmentation :

-énergie : forte augmentation du fait de la situation géopolitique actuelle et fusion avec plusieurs comptes dont les achats cantine. Pour l'électricité, la prévision a été faite avec une augmentation d'un tiers.

-fournitures : augmentation du fait de la situation géopolitique actuelle.

-vente du lotissement réaffecté dans le budget.

-église : une somme de 40 000€ sera allouée tous les ans pour l'entretenir.

-voirie : une somme de 100 000€ sera allouée tous les ans.

-vie culturelle : cela a fusionné avec fêtes/cérémonies...

-chèques cadhoc : sont donnés désormais à tous les agents.

-subventions associations : Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter la subvention de 150€ de l'association des chemins de Saint-Jacques pour service rendu à la commune (nettoyage de l'église et des bancs).

2.recettes

Madame Martelozzo précise que suite à la demande de Madame la Maire et plusieurs rendez-vous, la commune de l'Isle-Jourdain a fini par signer la Convention pour le portage de repas et par conséquent a réglé une facture de 15 000€.

Madame la Maire précise que la commune va toucher une dotation d'État de 309 721€.

B. Investissement

Il reste des opérations de 2021 à réaliser : boulangerie, city stade, tablette, accessibilité, église. Nous avons 577 893,91 € de dépenses et autant de recettes. Nous sommes donc à l'équilibre.



Vote : unanimité.

8.Délibération des votes de taxes directes locales 2022

Madame la Maire propose de ne pas augmenter les impôts communaux pour 2022 **d'autant plus que l'assiette fiscale de l'État va augmenter.**

Vote : unanimité.

9.Délibération don au FACECO

Beaucoup de communes font des dons en faveur de l'Ukraine en faveur de l'Ukraine via le Faceco (Fonds d'Action extérieure des collectivités territoriales).

Madame la Maire propose au Conseil Municipal un don de 800€.

Vote : unanimité

10.Délibération sur la rétrocession de la réserve incendie du lotissement de la Liguère.

Madame la Maire propose de procéder à la rétrocession de la réserve incendie du lotissement. L'électricité a déjà été rétrocédée.

Vu le nombre de questions et d'incertitudes, Madame la Maire propose de reporter la délibération après avoir pris des renseignements complémentaires.

11.Élection deuxième adjointe

Madame la Maire informe il reste un poste à pourvoir. Il faut que ce soit une personne du même sexe que la personne démissionnaire à savoir une femme.

Il existe deux possibilités :

- tous les adjoints remontent d'un cran et la personne élue est dernière adjointe
- la personne élue prend directement la 2ème place.

Madame Martellozzo est candidate.

Le conseil municipal après avoir décidé de voter pour une adjointe au même rang que la démissionnaire, les conseillers municipaux sont appelés à voter dans l'ordre alphabétique et à bulletin secret.

Vote : 17 votants : 15 pour Madame Martellozzo et 2 blancs.

12.informations diverses

-Panneau Pocket

Madame la Maire indique que nous venons d'adhérer à cette application sur téléphones qui permet de donner de l'information sur l'actualité municipale et de la commune.

-Atelier bien-être

Madame Martellozzo informe qu'il y aura 4 séances. Cela commencera le vendredi 22 avril.

- Madame la Maire fait part de l'avancée de certains travaux notamment pour l'école dans laquelle sera installée une alarme (mercredi 13 avril), la protection vigipirate (vacances de printemps) et un coffre-fort qui sera scellé.

Fin séance : 22h20